Envoyé en préfecture le 05/05/2023
Reçu en préfecture le 05/05/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230425-250423_19-DE

Ville de Thiers

- N°19 –

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **8**

Nombre de conseillers absents : **1**

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

SEANCE DU MARDI 25 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 25 avril 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 19 avril s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :
Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN , Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Serap ALP, Farida LAID, Claire JOYEUX et Annie CHEVALDONNE Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :
Claude GOUILLON-CHENOT à Isabelle FUREGON,
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE,
Lisa ASAR à Hélène BOUDON,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Christophe MANKA à Michel COMBRONDE,
Régine BEAL à Eric BOUCOURT,
Yoann BENTEJAC à Serap ALP,
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE.

Etaient absents ou excusés :
Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :
Hélène BOUDON

Envoyé en préfecture le 05/05/2023
Reçu en préfecture le 05/05/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230425-250423_19-DE

Ville de Thiers

-N° 19 -

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'art. 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;
- **Considérant** que l'instruction budgétaire et comptable – M14 – oblige à inscrire au budget l'ensemble des postes à pourvoir ;
- **Considérant** que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales des postes sont prévus sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2023 ;
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires aux fonctionnements des services ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des différents mouvements et d'adapter les emplois budgétés aux emplois pourvus, afin d'avoir une meilleure lisibilité et cohérence du tableau des effectifs.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A l'UNANIMITE:

- **Approuve** la création des postes suivants à effet du 1er mai 2023 :
  Filière technique :
  - un poste de Directeur des Services Techniques à temps complet

  Filière culturelle :
  - un assistant spécialisé d'enseignement artistique principal de 2ème classe à Temps non complet 15/20èmes
  - un poste de Professeur d'enseignement artistique de classe normale ou Hors classe à Temps complet 16/16èmes,
  - un poste de Professeur d'enseignement artistique de classe normale ou Hors classe à Temps non complet 5/16èmes,
  - un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère ou 2ème classe à Temps non complet 10/20èmes,
  - un adjoint du patrimoine à temps complet

  Filière technique :
  - un poste d'ingénieur non titulaire à temps complet en CDD d'une durée de 3 ans (*Article L. 332-8-2°)*
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Hélène BOUDON

le Maire,

MAIRIE DE THIERS (PUY-DE-DÔME)

Stéphane RODIER